



# COLLECTIVITE DE SAINT-BARTHELEMY

## DELIBERATION DU CONSEIL EXECUTIF

NUMERO  
2010-207 CE

**OBJET :** NUMERISATION DES ARCHIVES DE SAINT-BARTHELEMY SE TROUVANT AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE LA GUADELOUPE.

LE CONSEIL EXÉCUTIF réuni dans sa session ordinaire, le jeudi 01 avril 2010,

Sous la présidence de *Monsieur Bruno MAGRAS, Président,*

Nombre de membres composant le Conseil Exécutif : 7

**Présents :** Monsieur Bruno MAGRAS – Monsieur Yves GRÉAUX – Madame Nicole GRÉAUX – Monsieur Michel MAGRAS – Madame Marie-Thérèse WEBER.

**Absent :** MM. Maxime DESOUCHES – Patrick KAWAMURA.

**VU** la Loi Organique n° 2007-23 du 21 février 2007 instituant la Collectivité de Saint-Barthélemy,

**VU** le livre 2 de la 6<sup>e</sup> partie du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** les délibérations n° 2007-003 CT du 25/09/2007 et n° 2007-015 CT du 30/10/2007 accordant délégation de compétences au Conseil Exécutif,

**Considérant** qu'une opportunité de coopération s'offre à la collectivité avec les Archives Départementales de la Guadeloupe qui consisterait à faire numériser les archives et documents historiques propres à Saint-Barthélemy et se trouvant aux Archives Départementales, dont le volume est estimé à 13 000 pages et le coût à 16 000 €, afin de les rendre disponibles à tous les chercheurs et publics intéressés,

**Considérant** que des documents historiques se trouvant dans les services de la collectivité à Saint-Barthélemy pourraient être inclus dans cette même opération de numérisation, ce qui en modifierait le montant,

**Considérant** que préalablement à l'opération de numérisation il convient d'établir l'inventaire très précis des documents et préparer un cahier des charges pour la consultation des prestataires, que cette tâche pourrait être confiée à Madame FINAUD Araceli avec qui la collectivité a signé une convention pour l'inventaire, le classement, l'organisation et la mise à disposition des archives existantes,

**Considérant** qu'il convient de passer un avenant à la convention précitée pour la réalisation de cette opération qui se déroulerait en Guadeloupe, et la prise en charges des frais induits par cette opération,

**VU** le rapport de Monsieur le Président et après en avoir délibéré,

### DECIDE

**Article 1 :** De donner son accord pour la réalisation de l'opération de numérisation des archives et documents historiques propres à Saint-Barthélemy et se trouvant aux Archives Départementales de la Guadeloupe, dont le coût est évalué à 16 000 € pour un volume de 13 000 pages auxquelles s'ajouteraient les documents se trouvant à Saint-Barthélemy.

**Article 2** : D'approuver la signature d'un avenant n° 1 à la convention signée le 1<sup>er</sup> janvier 2009 avec Madame FINAUD Araceli pour l'inventaire, le classement, l'organisation et la mise à disposition des archives existantes, et portant sur la réalisation d'un inventaire très précis des documents à numériser en vue de l'établissement d'un cahier des charges. La mission consistant en un déplacement à la Guadeloupe de Mme FINAUD, qui se fait aidée par son mari ; les dépenses prises en charge seront constituées du déplacement, de l'hébergement et de la restauration.

**Article 3** : Les dépenses relatives à l'opération de numérisation seront imputées au Budget de l'exercice 2010 – Article 6188.

**Article 4** : D'autoriser le Président à signer toute convention, contrat ou marché à passer pour mener à bien cette opération.

**Adoptée à l'unanimité.**

Le Président du Conseil Exécutif,  
M. Bruno MAGRAS



Les membres du Conseil Exécutif pour  
contreseing :

Monsieur Yves GRÉAUX 

Madame Nicole GRÉAUX 

Monsieur Michel MAGRAS

Madame Marie-Thérèse WEBER 

Transmise au Représentant de l'État le :

PREFECTURE DE SAINT-BARTHELEMY ET DE SAINT-MARTIN	
Le :	22 AVR. 2010
N°	.....

Délibération affichée le : .....

Certifiée exécutoire le : .....